
État des recherches en numismatique celtique

Conférence du 10 avril 1959 par Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu Maître de Recherches au C.N.R.S.

N.D.L.R. - Le texte qui suit est composé de deux parties :

- le texte intégral de la première partie de la conférence qu'a faite l'auteur le 10 avril 1959.
- un résumé formant compte- rendu de la fin de cette conférence. Ce dernier a été écrit par l'auteur lui- même.

Monsieur le Président, Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Voici trois ans - c'était le 13 avril 1956 - j'ai eu l'honneur de vous présenter un exposé concernant la numismatique de la Gaule indépendante et l'histoire des origines celtiques de notre nation. Aujourd'hui, M. Clément m'invite à vous entretenir de l'état des recherches en numismatique des Celtes. C'est donc un tour d'horizon de la méthodologie et des résultats, dont je vais essayer de vous *esquisser* le tableau. Et c'est à dessin que j'emploie ce verbe, car, si je devais entrer trop avant dans le détail, je risquerais, bien qu' il ne soit pas trop tard encore, d'avancer l'heure de votre sommeil. Prudemment donc et par petites doses je vais m'efforcer d'épuiser mon programme.

La méthodologie numismatique concerne la *matière*, la *forme* et la *distribution* des monnaies. Examiner l'état des recherches consiste à se tourner systématiquement vers ces trois directions.

I - La matière

Nous distinguons ici deux points de vue : la qualité et la quantité.

1) La *qualité*

On s'assure de la qualité des monnaies par l'analyse chimique, microchimique ou physique, afin de connaître la composition métallique des alliages de métaux précieux. Ces méthodes (hormis de délicats procédés d'analyse physique) ne sont pas chose nouvelle, mais ce qui l'est, c'est l'interprétation des résultats. On savait, en effet, que l'histoire de la monnaie antique est en fait celle de ses dévaluations. Phénomène vieux comme le monde et que les lois du libre jeu de l'économie imposaient, dans toute sa brutale rigueur, à l'aube de la civilisation. On savait donc que l'or, au titre de près de 1000 millièmes ou 24 carats avait servi à constituer les monnaies gauloises dès le II^e siècle avant J.-C. On savait

aussi que les monnaies d'argent étaient postérieures et que le bronze, frappé à l'aide de coins, puis seulement coulé dans des moules d'argile, avait servi aux ultimes émissions au milieu et dans la dernière moitié du I^{er} siècle avant J.-C. Et, tout naturellement, on comparait les innombrables frappes et fontes de monnaies gauloises en tenant compte de leur richesse en métaux précieux, la meilleure étant supposée avoir pré-existé à la plus faible.

En réalité, la recherche a fait un pas considérable dans l'établissement de la chronologie des espèces gauloises, le jour où il a été prouvé que ces comparaisons ne pouvaient être aussi sûres, aussi fructueuses et fondées qu'on l'avait cru depuis un siècle. En effet, l'histoire des monnayages gaulois n'est nullement celle d'un monnayage, mais celle d'une pluralité de monnayages. Avant 120 avant J.-C., un peuple, établi au centre de la Gaule, les *Arvernes*, avait réussi à constituer une hégémonie, commerciale et politique, à quoi l'illustre Camille Jullian, dont on dit souvent tant de mal, mais dont il est plus prudent de penser tant de bien, avait donné le nom d'*Empire Arverne*. Cet empire, c'était en fait une organisation mercantile, qui s'était réservé le monopole des transactions entre les peuples de civilisation méditerranéenne, Rome et les peuples soumis ou encore à soumettre, et les peuples barbares de Gaule Belgique et Celtique. Tout un système de transport et de distribution de marchandises avait été mis en place et était exploité. Son aspect monétaire est évidemment tout ce qui demeure. Il nous montre des suites monétaires en or, les statères et leurs divisions, frappées sur la base du statère d'or grec de Philippe II de Macédoine, roi de 356 à 336 avant notre ère. Ce statère d'or grec joua pendant des générations le rôle du dollar pour la nôtre et les Gaulois l'imitèrent, plus ou moins servilement.

L'histoire nous apprend que ce bel échafaudage s'écroula et que l'Empire Arverne disparut en un jour, lorsque, après la bataille que le roi des Arvernes, Bituit, livra témérairement aux Romains au mois d'août 121 avant notre ère, il fut invité par le Sénat à se rendre à Rome avec son fils pour traiter au nom de la Gaule, à Rome, où ils furent internés sans autre forme de procès.

Qui allait désormais exercer en Gaule le droit régalien de battre monnaie ? Juridiquement, chaque cité, chaque peuplade recouvrait la plénitude de sa souveraineté, dès lors qu'aucune organisation n'existait plus pour unir les quelque cent peuplades autonomes qui constituaient la Gaule. Et c'est bien ce qui se produisit. Chacun des 100 pays eut bientôt sa propre monnaie.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exposer ailleurs, le numéraire d'un pays est fonction d'une somme de conditions historiques, géographiques et économiques, propres à ce pays.

Sa situation, son climat, ses routes terrestres et maritimes, ses ressources agricoles et minières, ses chefs, leur politique, le caractère de ses habitants, l'habileté de ses artistes, tout ce complexe de circonstances de temps, de lieu, de personnes et de biens se traduit sur la monnaie, dans ses prototypes, dans ce qu'elle a été et dans ce qu'elle est devenue, dans sa qualité, dans sa masse, dans les déplacements qu'elle subit. Quand César pénétra en Gaule, en 58, il n'y avait pas dans cette Gaule un État, comme nos manuels scolaires le font croire à nos

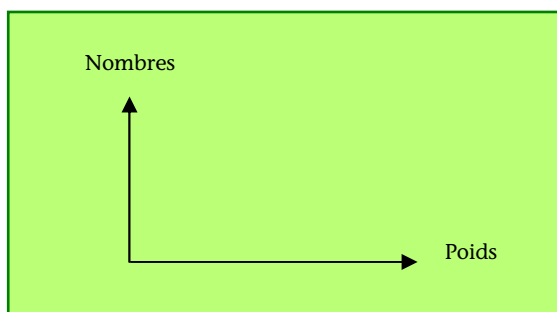
enfants, mais cette centaine de souverainetés dont chacune avait depuis 120 sa vie propre et sa monnaie à elle. Le nom de *Gallia* au temps de César avait aussi peu de sens précis que celui des Indes chez nous au XV^e siècle. Il désignait un état de choses complexe et divers, voilà ce qu'il ne faut jamais perdre de vue lorsqu'on veut pénétrer sans se perdre dans le domaine *suigeneris* de la Gaule et de ses monnaies.

Il s'ensuit que chaque série monétaire subit dès lors, après Bituit, son évolution propre et que, au moment et au long de la conquête de la Gaule par César, les monnaies de chaque peuple étaient parfois si différentes en aloi de celles des voisins que la circulation ne se faisait plus qu'au sein des limites propres à chaque cité. Il n'est donc pas possible de comparer les monnaies d'une cité à celles d'une autre pour conclure à leur chronologie relative. La dévaluation des espèces était constante et irrémédiable, mais son degré, à une date déterminée, avait varié de cité à cité. Pour comprendre l'histoire de la Gaule il faut d'abord reconnaître les monnaies de chacune de ses cités et voir comment s'est comportée leur évolution respective.

2) La quantité

La richesse d'une monnaie n'est pas seulement fonction de l'aloï de son alliage précieux, elle l'est aussi du poids de cet alliage. Autrefois, on notait le poids moyen des monnaies. Se trouvait-on devant une trouvaille homogène, on se contentait de peser le trésor, de dénombrer les statères et, par une division, de calculer le poids moyen. Malheureusement, ce poids moyen n'a aucun sens. Si les monnaies sont anciennes, si elles ont circulé longtemps, elles sont usées, parfois rognées et le poids moyen ne nous renseigne pas sur le poids théorique de l'étalon.

Il faut procéder à l'établissement statistique de l'échelon pondéral privilégié en pesant toutes les pièces d'un trésor et en comptant les nombres occupant par échelon de 5 centigrammes, par exemple, les différents échelons. Si l'on porte sur les coordonnées d'un graphique, les échelons de poids en abscisse et les nombres d'individus sur la ligne des ordonnées, on construit aisément une courbe qui indique le poids théorique. Il est alors aisé de constater que ce poids est souvent



très différent de celui de la moyenne.

À la notion de poids, relative à la masse, nous ajouterons celle du diamètre, du module, relative à la surface.

II - La forme

L'étude de la forme se subdivise comme suit :

- 1. la technologie
 - a) structure de l'alliage - Examen métallographique d'un point de coupe agrandi
 - b) fabrique - préparation des flans méthodes de frappe.
- 2. la typologie - Étude des types ou figurations gravées sur les coins.
- 3) l'épigraphie ou étude des légendes inscrites dans le champ monétaire
- 4) caractérisation et, en particulier, observation des liaisons entre les coins et familles de coins et détermination objective des ateliers.

Les études portant sur la forme sont particulièrement importantes, pourtant je les signale sans m'arrêter davantage, parce que ma causerie de 1956 leur a été plus particulièrement consacrée. Je ne puis répéter aujourd'hui ce qui a été imprimé dans le Bulletin de notre Société en août, octobre et décembre 1956.

Retenant seulement la rubrique de la typologie, je me bornerai à formuler quelques remarques et d'abord sur l'analogie, qui au long du siècle dernier et jusqu'à nous a trop souvent constitué la seule ressource rationnelle du numismate. Ensuite, je vous entretiendrai du phénomène de l'homotypie et des homotypes.

Remarques sur le raisonnement analogique

Pour comprendre les faits, si obscurs souvent et apparemment si chaotiques de la numismatique de la Gaule indépendante, on est souvent conduit à transposer les enseignements offerts par d'autres chapitres de notre Science. Et ce sujet de méthode mérite largement, dans notre propos, d'attirer votre attention.

Dans les sciences exactes et dans celles de la nature, la méthode consiste à remonter

- du fait à la loi, s'il s'agit de la physique ou de la chimie,
- de l'individu au type général, s'il s'agit de zoologie ou de botanique.

Les rapports de succession entre deux phénomènes physiques ou chimiques sont constants et nécessaires. S'il s'agit du classement des plantes et des espèces animales, les rapports de coexistence entre les différentes formes ne le sont pas moins. L'établissement des rapports de cette qualité est inaccessible à l'historien. Science historique, la numismatique est souvent tenue d'user pour ses généralisations d'un processus accessoire dans les sciences de la nature : l'analogie. Les nombreuses erreurs dont j'ai été témoin m'ont montré à quel point la notion même de l'analogie demande à être précisée.

Je ne veux pas rappeler ici l'analogie considérée comme une simple similitude imparfaite entre deux objets d'ordre différent. C'est un mode d'images littéraires, de métaphores. L'expression « fleur de coin » est de cette catégorie. Arrêtons-nous seulement à l'analogie en tant que procédé de raisonnement,

tendant à conclure de certaines ressemblances observées à des ressemblances non observées. Ce moyen d'étude, ne nous le dissimulons pas, a une faiblesse, comme il ne permet pas de conclure du semblable au semblable, son caractère demeure celui de la probabilité, il ne peut jamais atteindre celui de la certitude. Est-ce à dire que l'analogie ne puisse être que d'un secours médiocre au numismate ? Non, car elle peut être plus ou moins probable. Et puis l'analogie a ses règles.

La *première* veut que les ressemblances concernent le domaine même de la démonstration recherchée. Voyez ce qu'il arrive quand on méprise cette première règle. Permettez-moi de citer un exemple fameux, puisé en dehors de la numismatique. L'illustre Fontenelle a conclu de certaines ressemblances entre les planètes - similitude de leur forme, de leur mouvement sur elles-mêmes et de leur orbite - à leur peuplement. La témérité consistait évidemment, puisque le domaine de la démonstration recherchée était la vie, à négliger de s'inquiéter des ressemblances dans les conditions biologiques, distance au soleil, qualité de l'atmosphère,...

La *seconde* règle élémentaire qui est corollaire de la première enseigne de toujours tenir le plus grand compte des différences qui accompagnent les ressemblances proposées. La validité d'une analogie réside beaucoup plus en ce qui n'est pas semblable qu'en ce qui l'est. Et ce paradoxe ouvre la voie des propositions exactes. Il y a un siècle, deux numismates de l'Armorique, Lambert et Lemière, classaient les monnaies gauloises de bronze coulé comme les premières en date, parce que la forme fruste du type, le caractère rudimentaire de la fabrique et la vileté de l'alliage étaient considérés comme des caractères propres à la période initiale de ce monnayage, par analogie avec les premières monnaies romaines de bronze fondues selon le système libral. Or, il est établi que ce sont au contraire des espèces du premier siècle avant notre ère, dont beaucoup furent émises sous l'Empire, « même encore après le règne d'Auguste » selon l'opinion d'Adrien Blanchet (Traité des monnaies gauloises, p. 176 et 178). La faute de logique consistant à négliger plusieurs différences fondamentales, particulièrement les différences métrologiques, dont l'importance est capitale en matière de chronologie des émissions antiques. Alors que l'as libral occupe le sommet dans l'échelle des poids des monnaies romaines, les espèces gauloises de potin ne présentent pas la même relation avec l'ensemble du monnayage de la Gaule.

Troisième principe corollaire à appliquer, il faut aussi que la conclusion analogique ne porte que sur les ressemblances. En numismatique de la Gaule, un grand nombre de classements sont téméraires parce qu'ils reposent seulement sur des ressemblances du type avec celui de monnaies correctement attribuées et qu'on a conclu pour l'ensemble des caractères, dont un bon nombre sont différents, tels que l'aire de dispersion, la qualité de l'alliage, ... C'est le cas pour les monnaies de billon des Vénètes que l'on a données Aux Coriosolites.

L'analogie est un procédé délicat à manier dans les débuts d'une science comme dans les débuts d'un savant, car elle requiert la connaissance approfondie du sujet et de son contexte, afin de se préserver des fausses évidences d'une

similitude purement formelle. Ainsi, l'imitation du denier romain de la série au cavalier, portant la légende DURNAO EBURO, a constitué un piège pour les pionniers, qui n'ont pas manqué d'y voir une monnaie frappée par un chef des Éburons dont Tournai, Durnacum, était la capitale. Cette impressionnante rencontre philologique était cependant fallacieuse, parce que le métal de cette monnaie, son type, sa fabrique,... rendent invraisemblable au connaisseur l'attribution aux Éburons.

Des observations relatives, par exemple, aux faits que « les monnaies romaines sont trouvées très loin de leur lieu de frappe » et que « la majorité des monnaies anglaises des IX^e, X^e et XI^e siècles se trouve en Scandinavie » peut légitimement donner lieu à une certaine généralisation. Elle doit enseigner au chercheur la prudence dans son essai d'attribution d'un type qu'il croit local sans s'appuyer sur d'autres raisons que le lieu de trouvaille, le caractère vagabond et émigrant des monnaies étant habituel. Cependant, ce caractère n'est pas, si l'on peut dire, actuel en tous les cas. J'en veux pour preuve celui de l'Armorique indépendante. En bonne méthode, recherchons les différences entre les faits sociologiques conditionnant la sortie des monnaies en Gaule avant et après la conquête. Et nous voyons une situation toute différente. C'est un fait bien établi, au moins en Armorique, qu'avant César la circulation des monnaies de peuple à peuple était étroitement cloisonnée. Et Blanchet a pu écrire de celles de toute la Gaule que, dans les quatre cinquièmes des cas « les trésors sont composés d'espèces locales » (Traité... p. 517). En effet, si l'on considère le cadre de la géographie politique et l'économie avant et après César, toute généralisation de l'époque indépendante à l'époque gallo-romaine ne peut négliger leurs différences fondamentales.

En résumé, l'analogie est un des procédés normaux de la numismatique, mais elle a ses lois, qui nous interdisent notamment de conclure sur des ressemblances, sans examiner avec grand soin si les différences qui les accompagnent, ne viennent pas infirmer le raisonnement à propos de la forme, voici les autres remarques dont j'avais à vous faire part ; elles découlent de la distinction analogique et concernent les homotypes.

J'ai rappelé tout à l'heure comment les confusions d'attribution de classement, résultant des confusions de types, dont la similitude peut tenir à un prototype commun ou à des influences de contiguïté. C'était le cas pour les monnaies d'argent allié des Vénètes (Vannes - Morbihan) et des Coriosolites (Saint-Brieuc - Côtes-du-Nord). Ces deux séries de monnaies, proches typologiquement, bien qu'étrangères l'une à l'autre, sont dites homotypiques. En ce cas, la typologie comparée doit convaincre que le parallèle comporte des identités certes, mais aussi des différences, auxquelles correspondent des caractères, externes le plus souvent, nettement inconciliables. Il convient donc d'examiner avec soin les différences avant de conclure. Ces différences peuvent être seulement le fait d'une variation artistique sur un thème typologique en usage dans un atelier ; il s'agit alors des classes d'un même monnayage. Ces différences peuvent être aussi le fait d'ateliers distincts appartenant à des peuplades voisines ou même géographiquement distantes, exploitant un même thème inspiré d'un prototype commun ou passé par imitation d'un atelier à l'autre. La typologie ne concerne qu'une partie de la forme ; employée isolément, c'est un moyen insuffisant et

même dangereux du classement. Elle doit être confrontée avec les autres données fondamentales de la numismatique, concernant la matière, la forme et la distribution géographique et chronologique.

S'il s'agit des monnaies de deux peuples, la distribution géographique d'une série recouvre bien rarement celle de l'autre. D'autre part, l'homotypie d'ordre interne se manifeste le plus souvent, si le matériel est assez nombreux, par des liaisons caractérisques entre les diverses classes ; elles démontrent son vrai caractère. L'homotypie d'ordre externe n'autorise évidemment jamais de pareilles constatations. Tels sont les critères déterminant la qualité de l'homotypie observée.

La proximité ou l'éloignement typologique de deux séries monétaires peut permettre d'apprécier le degré d'influence du peuple dont le numéraire a inspiré celui du voisin. La psychologie et l'empirisme autorisent pareil postulat. En effet - l'expérience ne le démontre-t-elle pas ? - le souci de nations ennemies ou indifférentes est de se distinguer par un choix indépendant des symboles et même par une volonté attentive à affirmer de cette manière l'originalité. Les monnaies ont toujours été le support de la marque du pouvoir et le véhicule d'une sorte de propagande nationale. Quand les monnaies de deux peuples voisins présentent une similitude quasi intégrale, cette corrélation des formes traduit nécessairement des rapports particuliers, même si la matière, différant comme l'or de l'argent, invite à supposer ou à constater des situations économiques et politiques inégales.

Des observations systématiques portant sur les homotypes, doivent autoriser à reconstruire dans une large mesure le cheminement de proche en proche du processus de l'installation des ateliers, à partir des premiers centres, constitués par les cités les plus importantes, celles qui avaient pu prendre l'initiative dès la disparition de l'hégémonie arverne. Elles mettront en lumière l'existence et l'individualité des auteurs de ces initiatives. Elles indiqueront aussi l'époque à laquelle se sont faits les emprunts. Elles pourront aussi nous renseigner sur les fluctuations de l'influence initiale reconnue à ces cités privilégiées. Elles nous permettront donc d'entrer en contact avec les réalités mêmes de la Gaule indépendante et de connaître les conditions selon lesquelles s'organisait l'économie du pays.

III - La distribution

De l'étude de la distribution des monnaies dans le temps (chronologie) et dans l'espace, je retiendrai seulement la notion nouvelle et fondamentale du faciès.

Résumé de la suite de l'exposé de notre collègue

M. Colbert de Beaulieu développe la définition et la notion du faciès des monnaies formant une collection ou une trouvaille et appuie sa démonstration au moyen de projections documentaires qu'il est impossible de reproduire dans notre *bulletin*.

M. Colbert de Beaulieu expose que le terme de faciès est passé des sciences naturelles à l'archéologie, plus spécialement au domaine de la préhistoire. Il convient à désigner l'aspect d'un ensemble indépendamment de l'origine de ses éléments.

L'auteur l'applique, pour la numismatique, à une distribution. Il distingue deux grandes variétés de *faciès* :

- le faciès typologique,
- le faciès caractérostoscopique.

Le faciès typologique est qualitatif ou quantitatif.

Un faciès peut être général ou particulier, selon que l'enquête porte sur l'ensemble ou sur une partie d'une collection ou d'un dépôt. Le faciès s'applique essentiellement à l'établissement des monnayages, car on ne peut distinguer les homotypes de voisinage sans procéder à cette opération, dont l'ignorance était en grande part la cause des confusions inextricables dans les classements.

Le faciès est pareillement précieux en matière de chronologie et, enfin, l'auteur montre par des exemples frappants tout le secours qu'on peut en attendre pour apporter des lumières sur la localisation et l'époque de certains faits historiques. Il conclut en ces termes :

« Le faciès, la caractérostoscopie, la notion d'homotypie ont doté la recherche numismatique, pour la Gaule et pour l'espace celtique en général, d'un arsenal méthodologique suffisamment efficace. Il ne reste qu'à prospector les différentes parties du vaste empire des Celtes et des Gaulois et à comparer les résultats pour travailler à l'élaboration d'un classement définitif, dans le temps, comme dans l'espace. Ainsi, la numismatique, auxiliaire de l'histoire, aura, dans le difficile chapitre de nos origines nationales, pleinement rempli son office. »